

José MARTIN
Commissaire aux comptes
125, Rue du Professeur Antonin Balmes
34070 MONTPELLIER

FONDS DE DOTATION PHILANTROPIC'
28 ZONE ACTIVITE DE LABAHOU
30140 ANDUZE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2019

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation PHILANTROPIC' relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation PHILANTROPIC' à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

José MARTIN
Commissaire aux comptes
125, Rue du Professeur Antonin Balmes
34070 MONTPELLIER

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à MONTPELLIER,
Le 10 juin 2020

JOSE MARTIN,
Commissaire aux comptes



Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier
125 rue du professeur Antonin Balmes- 34070 MONTPELLIER
Siret : 449 585 595 - APE : 6920Z

ANNEXE AU RAPPORT :
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ANNEXE 1 :
RAPPORT SPECIAL

José MARTIN
Commissaire aux comptes
125, Rue du Professeur Antonin Balmes
34070 MONTPELLIER

FONDS DE DOTATION PHILANTROPIC

28 ZONE ACTIVITE DE LABAHOU 30140 ANDUZE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre fonds de dotation, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227 - 10 du code de commerce.

Fait à Montpellier,

Le 10 juin 2020

JOSE MARTIN
Commissaire aux comptes



Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier
125 rue du professeur Antonin Balmes - 34070 MONTPELLIER
Siret : 449 585 595 - APE : 6920Z

ANNEXE 2 :
COMPTES ANNUELS



FONDS DE DOTATION PHILANTROPIC'

28 ZONE ARTISANALE DE LABAHOU

30140 ANDUZE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

José MARTIN - Expert Comptable
Commissaires aux Comptes
2 Rue de la Poste - 30670 AIGUES VIVES
Tél. 06 83 58 36 79 - Siren : 449585585

FONDS DE DOTATION PHILANTROPIC'

28 ZONE ARTISANALE DE LABAHO

30140 ANDUZE



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Evaluation des contributions volontaires*
- *Annexe*

José MARTIN - Expert Comptable
Commissaires aux Comptes
2 Rue de la Poste - 30670 AIGUES VIVES
Tél : 06.83.58.36.79 - Siren : 449565555

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	55 064		55 064	55 064		
	Constructions	336 034	60 693	275 341	288 149	12 808	4.45
	Installations techniques Matériel et outillage	2 886	2 716	170	747	577	77.25
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	190 000		190 000	190 000			
Créances rattachées à des participations	3 265		3 265	3 265			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	587 249	63 409	523 840	537 225	13 386	2.49	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				500	500	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	320		320	2 950	2 630	89.16
	Autres créances				206	206	100.00
Valeurs mobilières de placement	15		15	15			
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	76 373		76 373	54 266	22 108	40.74	
Charges constatées d'avance (3)	1 833		1 833	1 758	75	4.28	
Total III	78 541		78 541	59 694	18 847	31.57	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	665 790	63 409	602 381	596 919	5 462	0.91	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	523 910		508 072		15 837	3.12
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	10 106		15 837		5 731	36.19
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	534 016		523 910		10 106	1.93	
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
Fonds dédiés sur autres ressources							
Total III							
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	59 889		64 980		5 090	7.83
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 297		6 987		1 690	24.19
	Dettes fiscales et sociales	1 055		1 043		12	1.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	2 124				2 124		
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	68 364		73 009		4 645	6.36
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		602 381		596 919		5 462	0.91

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

13 673

8 030

José MASSON - Expert Comptable
 2 Rue de la Poste
 30670 AIGUES VIVES
 Tel : 06.83.58.36.33 - Siren : 449525565

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		77 785		78 070	285	0.36
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits						
Total I		77 785		78 070	285	0.36
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		42 806		31 581	11 225	35.54
Impôts, taxes et versements assimilés		9 389		9 151	238	2.60
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		14 232		12 532	1 700	13.56
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)				0	0	100.00
Total II		66 427		53 265	13 162	24.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		11 358		24 805	13 447	54.21
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		63			63	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		63			63	
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 316		916		400	43.62
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 316		916		400	43.62
2. Résultat financier (V-VI)		1 252		916	336	36.70
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		10 106		23 889	13 783	57.70
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1	4 259		4 258	99.97
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		1	4 259		4 258	99.97
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1	12 311		12 310	99.99
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		1	12 311		12 310	99.99
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1	8 052		8 052	100.01
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		77 850		82 329	4 479	5.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		67 744		66 492	1 251	1.88
Solde intermédiaire		10 106		15 837	5 731	36.19
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		10 106		15 837	5 731	36.19

José MARTÍN
 Comptable
 2 Rue de la Poste - 30140 AIGUES VIVES
 Tél : 06 23 59 36 79 - Siren : 445585565
 Expert Comptable
 aux Comptes

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

José MARTIN - Expert Comptable
 Commissaires aux Comptes
 2 Rue de la Poste - 30670 AIGUES-VIVES
 Tél : 06 83 58 36 79 - Siren : 449585325

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

José MARTIN - Expert Comptable
Commissaires aux Comptes
2 Rue de la Poste - 30470 AIGUES-VIVES
Tél. : 08.83.58.36.79 - Siren : 445881555

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	55 064		
Constructions sur sol propre	335 187		846
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 886		
TOTAL	393 137		846
Autres participations	193 265		
TOTAL	193 265		
TOTAL GENERAL	586 402		846

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			55 064	55 064
Constructions sur sol propre			336 034	336 034
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 886	2 886
TOTAL			393 984	393 984
Autres participations			193 265	193 265
TOTAL			193 265	193 265
TOTAL GENERAL			587 249	587 249

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	47 038	13 655		60 693
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 139	577		2 716
TOTAL	49 177	14 232		63 409
TOTAL GENERAL	49 177	14 232		63 409

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	13 655				
Instal.techniques matériel outillage indus.	577				
TOTAL	14 232				
TOTAL GENERAL	14 232				

José MARTIN - Expert Comptable
Commissaires aux Comptes
2 Rue de la Poste - 30670 AIGUES VIVES
Tél: 06 83 58 36 79 - Siren : 449585505

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	508 072		15 837		523 910
Réserves :					
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 837	15 837		10 106	10 106
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	523 910	15 837	15 837	10 106	534 016

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	3 265		3 265
Autres créances clients	320	320	
Charges constatées d'avance	1 833	1 833	
TOTAL	5 418	2 153	3 265

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	59 889	5 198	27 692	26 999
Fournisseurs et comptes rattachés	5 297	5 297		
Autres impôts taxes et assimilés	1 055	1 055		
Autres dettes	2 124	2 124		
TOTAL	68 364	13 673	27 692	26 999
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 090			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

José MARTIN - Expert Comptable
Commissaires aux Comptes
2 Rue de la Poste - 30670 AIGUES V. VES
Tél : 06.83.58.36.79 - Siren 445565136

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 857
Dettes fiscales et sociales	1 055
Total	3 912

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 833
Total	1 833

José MARTIN - Expert Comptable
Commissaires aux Comptes
2 Rue de la Poste - 30670 AIGUES VIVES
Tél : 05 83 59 36 79 - Siren : 449585595

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 960 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 960 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros

José MARTIN - Expert Comptable
Commissaires aux Comptes
2 Rue de la Poste - 30670 AIGUES VIVES
Tél. 05 83 58 35 79 - Siren : 449585595